



Envoyé en préfecture le 03/09/2024

Reçu en préfecture le 03/09/2024

Publié le 03/09/2024

ID : 013-211300090-20240830-352024-DE



EXTRAIT DU R

des

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---000O000---

Séance du 30 août 2024

COMMUNE DE LA BARBEN
DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

République française
Liberté, égalité, fraternité

DÉLIBÉRATION N° 35- 2024

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	8
Nombre de membres votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation : 26/08/2024

L'an deux mille vingt-quatre le trente du mois d'août à 17 h 30, le Conseil Municipal de la commune de LA BARBEN a été assemblé salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément à l'article L.2121-14 du CGCT sous la présidence de Monsieur Franck SANTOS;

Étaient présents à cette assemblée : Maryvonne GASCON, Colette MARTINET, Bernard JEAN, Michel GOURLIA, Noël THOMAS, Sabine BOUICHET et Jean COYE formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de douze membres

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Michel PUECH à Michel GOURLIA et Philippe CARON à Bernard JEAN

EXCUSÉS ABSENT : Laurent LAMOTTE et Mélanie HENARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernard JEAN

Objet : attribution d'un marché public-marché de services- organisation et gestion de l'accueil de loisirs mercredis et vacances de la BARBEN

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'organisation et gestion de l'accueil de loisirs mercredis et vacances de la BARBEN

une consultation en procédure adaptée a été lancée le 25/06/2024. pour une remise des offres le 25/07/2024 à 17 h 00 et qu' Il s'agit d'un marché unique

Consultation à laquelle 2 entreprises ont candidaté. L'analyse des offres est intervenue et a permis de désigner l'attributaire.

Les critères de jugement étaient les suivants : Prix 40% / Valeur technique 60%

Vu le rapport d'analyse des offres

Après présentation du rapport d'analyse des offres, le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE d'attribuer le marché au prestataire suivant :

Entreprise **LEC Grand SUD**, sise : 31100 Toulouse

Pour un montant de 32 553.26 € TTC.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tout autre document s'y rapportant .

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

La Barben, le 30 août 2024

Le Maire

Secrétaire de séance

Franck SANTOS

Bernard JEAN






Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le **31/09/24** de la publication/notification le **03/09/24** Fait à La Barben, le **03/09/24**
Le Maire Franck SANTOS